

MAJ DU 11/01/2022 - PROTOCOLE CONTROLE -TRACING COVID 19 - ECOLE MOINS DE 12 ANS

Quelques précisions concernant la mise en place des nouvelles règles annoncées hier au soir par le premier ministre pour les élèves de moins de 12 ans ou présentant un schéma vaccinal complet :

- les élèves "cas contact" restent à l'école jusqu'à l'heure de sortie scolaire ;
- réalisation pour les **élèves "cas contacts"** de **trois autotests** :
  - à **retirer en pharmacie gratuitement** (le gouvernement fait état de livraisons importantes dans les jours qui viennent);
  - à **effectuer à J0 puis à J2 et enfin à J4** du dernier contact avec le cas positif.
- Présentation d'une seule attestation sur l'honneur des représentants légaux (proposition de modèle modifiable en annexe).

Ainsi, un **enfant qui se présente dès ce jour avec une « attestation sur l'honneur » de la réalisation d'un autotest au lieu d'un certificat de test négatif PCR ou antigénique sera accepté.**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**  
**Accueil des contacts à risque**  
**des élèves de moins de 12 ans**  
**ou ayant un schéma vaccinal complet**

Je soussigné(e) **[Prénom et Nom]** : \_\_\_\_\_

demeurant : \_\_\_\_\_

—

—

représentant légal de **[Prénom et Nom de l'élève]** : \_\_\_\_\_

—

classe de l'élève : \_\_\_\_\_

atteste sur l'honneur que le résultat de l'autotest réalisé :

- à J 0 du dernier contact avec le cas positif, soit le ..... [date du test] est négatif ;
- à J 2 du dernier contact avec le cas positif, soit le ..... [date du test] est négatif ;
- à J 4 du dernier contact avec le cas positif, soit le ..... [date du test] est négatif ;

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... **[commune]**, le ..... **[date]**

Signature responsable légal

.....  
**[Prénom] [Nom]**

**Nota Bene** :

- cette attestation doit être complétée après chaque test réalisé et présentée par la famille à l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant ;
- elle n'est pas conservée par l'établissement scolaire, et doit donc être utilisée par la famille pour l'ensemble de la durée du dépistage ;
- l'attestation est remise à l'établissement scolaire à l'issue de la réalisation des 3 tests.